

Vous faites garder votre enfant à votre domicile

viendra automatiquement en déduction des cotisations sociales dues pour votre employé de maison. A la fin de chaque trimestre, l'URSSAF vous adressera une déclaration nominative trimestrielle à compléter. C'est la seule démarche que vous aurez à effectuer. **Si vous ne respectez pas la date limite de retour de cette déclaration, vous devrez régler à l'URSSAF l'ensemble des cotisations. Ensuite, l'allocation de garde d'enfant à domicile vous sera remboursée.** Sachez enfin que vous ne pourrez pas utiliser le "chèque emploi service" pour le paiement des salaires.

Comme tout employeur, vous devez tout d'abord **déclarer votre employé de maison à l'URSSAF** (dans les huit jours de son embauche). Ensuite, vous devrez **établir pour cette personne un bulletin de salaire** où figureront le montant de sa rémunération et le montant des cotisations sociales (salariales) ainsi que la Contribution sociale généralisée.

Si votre ou vos enfants âgés de moins de six ans sont gardés par votre employé de maison et que vous exercez une activité professionnelle minimale (tous les deux, si vous vivez en couple), vous pourrez bénéficier de **l'allocation de garde d'enfant à domicile**. Votre caisse d'Allocations familiales ou de Mutualité sociale agricole versera directement à l'URSSAF cette allocation. Elle

• **Envoyez dans les huit jours la déclaration d'emploi à l'URSSAF** de votre circonscription, pour votre immatriculation. Cet organisme vous communiquera votre numéro d'employeur. **Attention, ne retournez pas cet imprimé si vous avez déjà déclaré votre garde d'enfants.**

• **Envoyez dans les plus brefs délais la demande d'allocation de garde d'enfant à domicile** à la caisse d'Allocations familiales ou de Mutualité sociale agricole dont vous dépendez. Ne tardez pas à lui retourner, le droit à cette allocation vous sera ouvert à compter du premier jour du trimestre civil au cours duquel votre caisse aura reçu cette demande. **Attention, n'adressez pas ce formulaire si vous n'avez aucun enfant âgé de moins de six ans gardé à votre domicile.**

Form titled "DEMANDE D'ALLOCATION DE GARDE D'ENFANT A DOMICILE". It includes fields for:

- Quel est votre état civil ?
- Quelle est votre adresse ?
- Collectez-vous ou avez-vous déjà cotisé à l'URSSAF ?
- Renseignements concernant l'employé de maison
- Si vous vivez en couple, complétez les deux rubriques.
- Recevez-vous des prestations familiales ?
- Declarations sur l'heureux

Form titled "DECLARATION D'EMPLOI D'UN EMPLOYE DE MAISON". It includes fields for:

- Quel est votre état civil ?
- Quelle est votre adresse ?
- Collectez-vous ou avez-vous déjà cotisé à l'URSSAF ?
- Renseignements concernant l'employé de maison
- Declarations sur l'heureux

N'oubliez pas de signer chaque formulaire



DEMANDE D'ALLOCATION DE GARDE D'ENFANT A DOMICILE

Articles L.842.1 - R.841.2 à 842.7
du Code de la Sécurité sociale

(à adresser à votre caisse d'Allocations familiales ou de Mutualité sociale agricole)

Quel est votre état civil ?

Votre nom de naissance _____ Votre prénom _____

Nom d'époux(se) (si vous le portez) _____

Votre date de naissance _____

Quelle est votre adresse ?

Votre adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Votre numéro de téléphone (facultatif) _____

Cotisez-vous ou avez-vous déjà cotisé à l'URSSAF ?

Cotisez-vous ou avez-vous déjà cotisé à l'URSSAF en tant qu'employeur de personnel de maison ? OUI NON

Si oui, sous quel numéro _____

Renseignements concernant l'employé de maison

Son nom de naissance _____ Son prénom _____

Nom d'époux(se) (si il ou elle le porte) _____

Son numéro de Sécurité sociale _____
(à défaut date et lieu de naissance)

Son adresse _____

Date de début d'emploi _____

Si vous vivez en couple, remplissez les deux rubriques.

Vous êtes :

- Salarié(e) (au chômage, en arrêt de maladie, en formation professionnelle)
 Non salarié(e) (y compris conjoint collaborateur)

Votre n° de Sécurité sociale _____

Votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire

- Salarié(e) (au chômage, en arrêt de maladie, en formation professionnelle)
 Non salarié(e) (y compris conjoint collaborateur)

Son n° de Sécurité sociale _____

Pour ce trimestre civil :

- si vous êtes salarié(e), joignez la photocopie de vos bulletins de salaire ou une attestation de votre ou vos employeurs précisant mois par mois votre salaire net perçu.
- si vous êtes en stage de formation professionnelle rémunéré, joignez une attestation de l'organisme de formation précisant la rémunération reçue.
- si vous êtes au chômage indemnisé, joignez l'attestation des ASSEDIC.
- si vous recevez des indemnités journalières, maladie, maternité ou d'accident du travail, joignez une attestation de l'organisme d'assurance maladie.
- si vous êtes non salarié(e), joignez une attestation de votre organisme d'assurance vieillesse précisant votre affiliation à titre personnel et le règlement de la dernière échéance exigible de vos cotisations d'assurance vieillesse.

Recevez-vous des prestations familiales ?

Recevez-vous des prestations familiales ? OUI NON

Si oui : - quel organisme vous les verse ? (nom et adresse) _____
N° allocataire _____

- recevez-vous l'allocation parentale d'éducation (APE) ? OUI NON

Déclaration sur l'honneur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité Sociale, Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur faire garder à mon domicile mon (mes) enfant(s) par la personne désignée ci-dessus et que les renseignements portés sur cette attestation sont exacts.

Le _____ à _____ Signature _____

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.



DÉCLARATION D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ DE MAISON

(à adresser à l'URSSAF dans les 8 jours conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 juillet 1950)

Quel est votre état civil ?

Votre nom de naissance _____ Votre prénom _____

Nom d'époux(se) (si vous le portez) _____

Votre date de naissance _____

Quelle est votre adresse ?

Votre adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Votre numéro de téléphone (facultatif) _____

Cotisez-vous ou avez-vous déjà cotisé à l'URSSAF ?

Cotisez-vous ou avez-vous déjà cotisé à l'URSSAF en tant qu'employeur de personnel de maison ? OUI NON

Si oui, sous quel numéro _____

Renseignements concernant l'employé de maison

Son nom de naissance _____ Son prénom _____

Nom d'époux(se) (si il ou elle le porte) _____

Son numéro de Sécurité sociale _____
(à défaut date et lieu de naissance)

Son adresse _____

Date de début d'emploi _____

Déclaration sur l'honneur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité Sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude de ces déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur faire garder à mon domicile mon (mes) enfant(s) par la personne désignée ci-dessus et que les renseignements portés sur cette attestation sont exacts.

Le _____ à _____ Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

2 Déclaration de situation

► Précisez votre situation familiale

• Vous vivez en couple

- Vous êtes mariés depuis le
- Vous êtes pacsés depuis le
- Vous vivez en couple sans être mariés et sans être pacsés depuis le
- Vous avez repris la vie commune depuis le

• Vous vivez seul(e)

- Vous êtes séparé(e) de fait* depuis le
- Vous êtes séparé(e) légalement depuis le
- Vous êtes divorcé(e) depuis le
- Vous êtes veuf(ve) depuis le
- Vous avez rompu votre vie en concubinage depuis le
- Vous avez toujours vécu(e) seul(e) et vous êtes célibataire

* Une séparation de fait, c'est une séparation du couple sans intervention du juge.

► Enfants et autres personnes vivant à votre domicile

Nom et prénoms	Lien de parenté <i>Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent,...</i>	Date de naissance	Situation actuelle <i>Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...</i>	Date d'arrivée au domicile
1 _____	_____	<input type="text"/>	_____	<input type="text"/>
2 _____	_____	<input type="text"/>	_____	<input type="text"/>
3 _____	_____	<input type="text"/>	_____	<input type="text"/>
4 _____	_____	<input type="text"/>	_____	<input type="text"/>
5 _____	_____	<input type="text"/>	_____	<input type="text"/>
6 _____	_____	<input type="text"/>	_____	<input type="text"/>

► Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint, concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

⚠ Si vous demandez des allocations, vos parents ne pourront plus bénéficier des allocations qu'ils touchent pour vous.

	Allocataire	Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
Les parents perçoivent-ils pour vous des prestations (AF, APL, RMI, etc.) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si oui , nom du parent allocataire :	_____	_____
Son prénom :	_____	_____
Son adresse :	_____	_____
Commune :	_____	_____
Code postal :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Son organisme d'allocations familiales :	_____	_____
Son numéro d'allocataire :	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3 Déclaration de situation

► Situation professionnelle

	Allocataire	Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié(e) (<i>y compris contrat emploi consolidé CEC</i>)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>
■ Apprenti(e)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>
■ Stagiaire de la formation professionnelle	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>
■ CES (<i>contrat emploi solidarité</i>)	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/>
	fin le : <input type="text"/>	fin le : <input type="text"/>

Pour toutes ces situations, précisez :

Le nom de l'employeur ou de l'organisme de formation _____

Son adresse : _____

Votre employeur cotise : à l'Urssaf à la Msa (*régime agricole*) à l'Urssaf à la Msa (*régime agricole*)
 autre régime, lequel ? _____ autre régime, lequel ? _____

■ Travailleur indépendant ou employeur

Vous cotisez : à l'Urssaf à la Msa (*régime agricole*) à l'Urssaf à la Msa (*régime agricole*)

■ Conjoint collaborateur

■ Chômeur (indemnisé ou non)

■ Etudiant

■ Retraité(e), pensionné(e)

Percevez-vous une pension du régime agricole ? oui non oui non

■ Maladie

■ Sans activité professionnelle

■ Sans activité professionnelle

■ Autre cas (*congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention, etc.*)

Précisez : _____

Nom et adresse de l'établissement en cas de détention ou d'hospitalisation: _____

► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à :

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Le :

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations effectuées, notamment au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle assermenté. La Caf engagera des poursuites pénales à l'encontre de toute personne coupable de fraudes ou de fausses déclarations. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1 de L.835.5 du code de la Sécurité sociale - Article L.351.13 du code de la construction et de l'habitat - Article 441.1 du code pénal).

La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

4 Déclaration de situation

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- datez et signez votre déclaration de situation

► Pièces à joindre à votre déclaration, si c'est votre première demande

Quelle que soit votre situation

- un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne
- une déclaration de ressources.

Si vous êtes de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen (EEE)*

- La photocopie lisible d'un des documents suivants, pour vous-même, votre conjoint, concubin ou pacsé, chaque enfant ou autre personne vivant à votre foyer : carte nationale d'identité, ou livret de famille, ou passeport, ou extrait d'acte de naissance, ou carte d'ancien combattant ou d'invalidité, ou titre de séjour.

Si vous êtes ressortissant d'un état hors EEE*

- La photocopie lisible des documents suivants :
 - Pour vous-même : titre de séjour en cours de validité.
 - Pour votre conjoint, concubin ou pacsé, chaque enfant de 18 ans et plus, chaque autre personne vivant à votre foyer : livret de famille, ou titre de séjour, ou extrait d'acte de naissance.

Si vous êtes réfugié ou apatride

- La photocopie lisible du :
 - certificat de réfugié délivré par l'Ofpra.

Si vos enfants sont de nationalité étrangère et sont nés à l'étranger

- Si vous êtes français, la photocopie lisible du :
 - titre de séjour pour vos enfants de plus de 18 ans
 - visa de long séjour pour vos enfants de moins de 18 ans
- Si vous êtes de nationalité étrangère, la photocopie lisible du :
 - titre de séjour pour vos enfants de plus de 18 ans
 - certificat de l'Omi délivré dans le cadre du regroupement familial pour vos enfants de moins de 18 ans.

Si vos enfants de plus de 16 ans sont en apprentissage, en stage ou salariés

- La photocopie lisible du :
 - contrat d'apprentissage, attestation de stage, premier et dernier bulletins de salaire ou avis de paiement Assedic, selon le cas.

Si vous êtes au chômage ou en pré-retraite

- La photocopie lisible de :
 - la notification d'attribution ou de refus d'allocations d'Assedic ou du secteur public.

Si vous percevez une pension du régime agricole

- La photocopie lisible des :
 - notifications d'attribution de chacune de vos pensions.

Si vous êtes enceinte

- la déclaration de grossesse établie par votre médecin, si vous ne l'avez pas déjà envoyée à votre Caf.

* Les pays de l'Espace économique européen

Allemagne – Autriche – Belgique – Danemark – Espagne – Finlande – Grande Bretagne – Grèce – Irlande – Islande – Italie – Lichtenstein – Luxembourg – Norvège – Pays Bas – Portugal – Suède